

**Délibération n°2023-86**

**Thème : AMENAGEMENT 2**

**Objet : Acquisition de la parcelle à la commune de Forcalquier - modification de la délibération n°2021-16**

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit du mois de novembre, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 22 novembre 2023 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

**Membres en exercice : 27    Membres présents : 16    Pouvoirs : 9    Suffrages exprimés : 25**

**Étaient présents :**

Gilbert BOYER ; David GEHANT ; Michel DALMASSO ; Sylvie SAMBAIN ; Thomas CHERBAKOW ; Caroline MASPER ; Emmanuel LUTHRINGER ; Odile CHENEVEZ ; Danièle KLINGLER ; François PREVOST ; Christophe LOPEZ ; Didier DERUPTY ; Maryse BLANC ; Patricia PAUL ; Marc DINI ; Christian CHIAPPELLA.

**Étaient représentés :**

Mme Karima COEURET donne procuration à Mme Sylvie SAMBAIN  
Mme Aurélie ANNEQUIN donne procuration à Mme Caroline MASPER  
M. Michel CHAPUIS donne procuration à M. David GEHANT  
M. Rémi DUTHOIT donne procuration à Mme Danièle KLINGLER  
M. Stéphane DERRIVES donne procuration à M. Gilbert BOYER  
Mme Céline MOSTEIRO donne procuration à M. Christophe LOPEZ  
M. Robert USSEGLIO donne procuration à Mme Maryse BLANC  
M. Philippe VUILQUE donne procuration à M. François PREVOST  
Mme Sandrine LEBRE donne procuration à M. Emmanuel LUTHRINGER

**Absents excusés :**

Karima COEURET, Aurélie ANNEQUIN, Sandrine LEBRE ; Michel CHAPUIS, Rémi DUTHOIT, Stéphane DERRIVES, Céline MOSTEIRO, Robert USSEGLIO, Philippe VUILQUE, Nadine CURNIER, Camille FELLER

**Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Sandrine LEBRE a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**

**11 communes sont donc représentées.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU la délibération communautaire n°2021-16 en date du 04/03/2021 relative à l'acquisition d'une partie de la parcelle G3025, nouvellement cadastrée G3118, pour 103m<sup>2</sup> dans le cadre du projet de construction d'un atelier relais pour la boulangerie Cumpanis

Accuse de réception en préfecture  
004-240400440-20231128-86-2023-DE  
Date de réception préfecture : 11/12/2023

**CONSIDERANT** le rejet de l'acte de cession, de la part du service de la publicité foncière et de l'enregistrement, au motif que la parcelle G3025 a été intégrée au domaine public ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de rectifier l'acte et de procéder à une nouvelle division foncière ;

**ATTENDU** qu'aucune autre modification n'est apportée aux conditions de la cession ;

Ceci exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :**

- De régulariser l'acte en rectifiant la référence cadastrale initialement identifiée comme G3118 provenant la division foncière de la parcelle G3025 ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 25  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an  
susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,  
David GEHANT



Acte publié le : 11 DEC. 2023